



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Droits syndicaux

Question écrite n° 39135

### Texte de la question

M François Asensi appelle l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité, sur des faits d'une extrême gravité - menaces de mort, propos racistes - à l'encontre de salariés, responsables syndicalistes de la CGT et adhérents du Parti communiste français, de l'entreprise Alstom (ex Jeumont-Schneider) à la Plaine-Saint-Denis. Ces travailleurs, à qui la direction de l'établissement vient d'infliger deux avertissements parce qu'ils s'opposent aux licenciements et à la disparition du site industriel, subissent des pressions morales et physiques à coups d'appels téléphoniques incessants et de lettres anonymes. Il s'agit là d'atteintes graves aux libertés individuelles et à la sécurité des personnes. Comment ne pas rapprocher ces mesures d'intimidation et ces menaces inadmissibles exercées à l'encontre de militants ouvriers de l'attentat odieux et d'une rare sauvagerie dont a été victime Patrick Boudet, jeune militant cégétiste, bien connu dans son entreprise, la Sobovide, à Cusset (Allier). Ces méthodes, empruntées au gangsterisme politique, qui avaient cours à Chicago et à Marseille dans les années 30, semblent devenir, à nouveau, des pratiques courantes. Ce climat d'insécurité et de violence est le résultat d'appels à la haine, au refus d'un patronat rétrograde d'accepter le droit syndical, liberté fondamentale et constitutionnelle dans notre pays. Le Gouvernement a la responsabilité et le devoir de faire respecter la loi, toute complaisance à l'égard de ces pratiques équivaldrait à encourager pareilles violences. Aussi il lui demande, à un double titre, en sa qualité d'élus de notre département et de membre du Gouvernement, de diligenter une enquête afin de retrouver les auteurs, les groupes organisés qui se livrent à ces menaces, et les complicités dont ils disposent ; de prendre immédiatement les mesures pour protéger la vie privée et l'intégrité physique de ces hommes ; de faire respecter, dans notre département et en France, la démocratie et les libertés publiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Asensi François](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39135

**Rubrique :** Syndicats

**Ministère interrogé :** sécurité

**Ministère attributaire :** sécurité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 avril 1988, page 1622